



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 22 novembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/20 de la Municipalité, du 18 août 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 960'000.-, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour remplacer le système d'automatisation de la station d'échangeurs du chauffage à distance de la place Centrale et réaliser divers travaux d'assainissements et d'optimisation ;
2. cas échéant, de porter en déduction des dépenses d'investissement de ce crédit la subvention cantonale qui pourrait être obtenue pour ce projet ;
3. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'000.- pour l'achat et la mise en service pour les installations mentionnées au point 1 d'un groupe électrogène mobile avec filtre à particules comme système de secours électrique ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ces crédits sur les rubriques 322, respectivement 331 du Service production des Services industriels

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 22 novembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :